



Communauté de Communes  
des Vallées du Cristal

---

# PROCES VERBAL

**Conseil Communautaire du 26 juin 2012**

**Vaxainville**

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2012 à VAXAINVILLE</b>
--

L'an deux mil douze, le 26 juin,

le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** étant réuni à la salle polyvalente de VAXAINVILLE après convocation légale le 20 juin 2012

Toutes les communes sont représentées sauf la commune de VENEY

Nombre de membres présents : 41 présents – 43 votes

**Excusés** : Jacques BOINIER – Yvette COUDRAY – Gérard FRANCOIS – Bernard RATEAU

**Pouvoir** : Jacques BOINIER donne pouvoir à Jean COUDRAY, Yves MANGEMATIN donne pouvoir à Annick COSSART,

Monsieur Cédric PERRIN est nommé secrétaire de séance

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Bureau du 22 Mai 2012 à Vacqueville</b>
--

**DECISION 2012/12** : Signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Relais

**DECISION 2012/13** : Signatures de conventions d'objectifs avec les associations du territoire organisant des centres de loisirs

**DECISIONS 2012/14** : Souscription d'une assurance risques statutaires pour les agents non titulaires

**DECISION 2012/15** : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MJC Reherrey

**DECISION 2012/16** : Versement d'une subvention à l'association des Amis de l'Orgue de Deneuvre

**DECISION 2012/17** : Modification du règlement intercommunal de soutien au BAFA et BAFD

**DECISION 2012/18** : Signature d'une convention de partenariat « Fêtes des mères 2012 » entre le Pôle Bijou et les restaurateurs locaux

**Ordre du jour :**

- 1- Décisions modificatives au BP 2012
  - 2- création de postes au tableau des effectifs de la CCVC
  - 3- acquisition d'une parcelle sur la ZA Humbépaire pour le projet d'extension de la déchetterie et création d'une recyclerie
  - 4- présentation du rapport d'activités de l'année 2011
  - 5- présentation du rapport Ordures Ménagères de l'année 2011
  - 6- signature du marché de création de signalétique pour le sentier de découverte des bords de Meurthe
  - 7- signature du marché de pose de signalétique pour le sentier de découverte des bords de Meurthe
  - 8- vote sur l'offre de commercialisation du bâtiment Taillerie
  - 9- définition d'une stratégie communautaire relative au devenir de la piscine intercommunale
  - 10- fixation des tarifs du Cristal Pass et des nouveaux produits boutiques du Musée des sources d'Hercule.
  - 11- adoption du règlement communautaire sur l'utilisation des minibus intercommunaux.
  - 12- dépôts d'un dossier de subvention dans le cadre du programme Leader : promotion de la CCVC au travers de manifestations à caractère culturel et intergénérationnel.
  - 13- dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une recyclerie intercommunale et réaménagement de la déchetterie
  - 14- mise en place d'un tarif de location de bassin spécifique à l'école de natation
  - 15- questions diverses
-

**1- Décisions modificatives 1 au BP 2012 :****DM 1 : Intégration du FPIC**

Le Président informe l'assemblée du projet de décision modificative au BP 2012. En effet, les éléments budgétaires liés au FPIC ont été officiellement notifiés à la CCVC. Par délibération du Conseil communautaire en date du 03 avril 2012, l'assemblée avait décidé par un vote à l'unanimité de déroger au schéma de répartition et de conserver l'intégralité de la dotation à la Communauté de Communes.

Vu les statuts de la CCVC,

Vu le budget primitif voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 03-04-2012,

Considérant l'article 144 de la loi de finances initiale de 2012,

Considérant la circulaire n° COT/B/12/04162/C en date du 9 mars 2012,

Considérant les articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT,

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 03-04-2012 fixant l'utilisation du FPIC comme du seul ressort intercommunal,

Il est proposé d'adopter la DM suivante au BP 2012

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Christian GEX, Vice-Président délégué, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'adoption de la décision modificative sous visée.

**Dépenses de fonctionnement**

	libellés	BP 2012	DM	Total
<b>020</b>	<b>Code fonction</b>			
014	Atténuation de produit			
73 925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	0	5 448	5 448
616	Prime d'assurances		1763	
<b>413</b>				
60611	Eau et assainissement		15 000	
60612	énergie		30 000	

**Recettes de fonctionnement**

	libellés	BP 2012	DM	Total
<b>020</b>	<b>Code fonction</b>			
73 impôts et taxes				
7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	0	52 211	52 211

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

## DM 2 : Ecritures d'amortissement

Le Président informe l'assemblée du projet de décision modificative au BP 2012. En effet, des écritures de régularisation d'amortissement sont nécessaires,

Vu les statuts de la CCVC,

Vu le budget primitif voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 03-04-2012,

Il est proposé d'adopter la DM suivante au BP 2012,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Christian GEX, Vice-Président délégué, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'adoption de la décision modificative sous visée.

### Dépenses d'investissement

	libellés	BP 2012	DM	Total
OP 106	TRAVERSEE PIETONNE			
Chap 13	Subvention d'investissement			
Art 1311	Subv. d'amortissement transférable de l'Etat et établissements nationaux		80436	
Art 1312	Subv. d'amortissement transférable de la région		49146.05	
Art 1313	Subv. d'amortissement transférable du département		108390	

### Recettes d'investissement

	libellés	BP 2012	DM	Total
OP 106	TRAVERSEE PIETONNE			
chap. 13	Subvention d'investissement			
Art 1321	Subv. d'amortissement non transférable de l'Etat et établissements nationaux		80436	
Art 1322	Subv. d'amortissement non transférable de la région		49146.05	
Art 1323	Subv. d'amortissement non transférable du département		108390	

### **Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

## DM 3 : Cession du photocopieur

Le Président informe l'assemblée du projet de décision modificative au BP 2012. En effet, des écritures de régularisation d'amortissement sont nécessaires

Vu les statuts de la CCVC,

Considérant la délibération de principe en date du 20 mars 2012 sur la vente de l'ancien photocopieur,

Il est proposé d'adopter la DM suivante au BP 2012

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Christian GEX, Vice-Président délégué, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'adoption de la décision modificative sous visée.

#### Dépenses d'investissement

art.	libellés	BP 2012	DM	Total
Op 115	Acquisition de 2 minibus			
2182	Matériel de transport	53 710	1000	54 710

#### Recettes d'investissement

art.	libellés	BP 2012	DM	Total
Chap 024	Produits de cessions d'immobilisation		1000	

#### **Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

### **2-crédation de postes au tableau des effectifs de la CCVC**

Le service jeunesse s'organise autour d'un poste de directrice à 35 h, d'un poste de directrice adjointe à 26 h. Une animatrice est venue renforcer le service consécutivement à la fusion dans le cadre d'un CUI à temps complet. Les possibilités de reconductions de ce CUI épuisées, cette mission s'est poursuivie via un contrat de droit public pour besoins saisonniers.

Les besoins en matière d'animation jeunesse étant avérés, il convient de considérer que ce poste d'animation répond à un besoin permanent.

Sur proposition du Président et entendu son rapport

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE** de :

- CREER un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps complet
- MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence

#### **Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

### **3- acquisition d'une parcelle sur la ZA Humbépaire pour le projet d'extension de la déchetterie**

Vu les compétences de la CCVC et notamment la compétence ordures ménagères et assimilés,

Considérant le projet d'extension de la déchetterie et de création d'une recyclerie,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2011 fixant les principes de la transaction sur la base de 5.50€/m<sup>2</sup> car le document d'arpentage n'était pas réalisé à l'époque .

Considérant le vote du budget primitif 2012 ordures ménagères et les crédits affectés à l'opération,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT, Vice-Président en charge des OM et assimilés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE** de :

- d'acquérir la parcelle cadastrée AL 313P «devant humbépaire »d'une surface de 00ha 42a 44ca pour un montant de **27 917.03€** (23 342.00€ HT et 4 575.03€ de TVA).
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente avec le syndicat intercommunal de la zone artisanale de Baccarat Bertrichamps
- de régler les frais d'acte notarié inhérents à cette transaction à l'étude de maître Claudel et Huguenin de Baccarat.

**Vote :**

Pour :	43
Contre :	0
Abst :	0

### **4 – présentation du rapport d'activités de l'année 2011**

Vu les statuts de la CCVC,

Les services de la CCVC réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence.

Le rapport d'activité est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la CODECOM aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés.

La réalisation du rapport d'activités répond à une double obligation légale :

- celle prévue par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui fait obligation au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétent de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets.

- celle prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes.
- La codification est reprise dans l'article L 5211-39 du CGCT

Le rapport d'activités 2011 est présenté en séance aux délégués communautaires et sera ensuite présenté à l'ensemble des élus du territoire lors des conseils municipaux des communes membres.

Considérant le projet de rapport annuel activité adressé à chaque délégué dans les rapports,

Considérant la synthèse réalisée par le président en séance,

Le conseil communautaire décide d'approuver à l'unanimité le rapport d'activités de l'année 2011

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**5 – Présentation du rapport public annuel sur l'élimination des déchets**

A l'instar de l'eau et de l'assainissement, les conditions d'exécution du service de l'élimination des déchets doivent faire l'objet d'un rapport annuel présentant une série d'indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte et au traitement conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000. Le contenu de ce rapport sera adressé aux Maires des communes membres de l'EPCI qui devront le présenter dans leurs conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2012.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT, Vice -Président délégué aux ordures ménagères,

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence ordures ménagères,

Considérant le rapport public 2011 présenté en séance et les articles du Code général des collectivités territoriales s'y rapportant

Le conseil communautaire décide d'approuver à l'unanimité le rapport public relatif à la gestion des ordures ménagères de l'année 2011.

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**6-signature du marché de création de signalétique pour le sentier de découverte des bords de Meurthe**

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence aménagement et entretien des bords de Meurthe,



Considérant le projet de création d'un sentier d'interprétation des Bords de Meurthe entre Thiaville et Lachapelle,

Considérant l'opération actée et votée lors du budget primitif 2012,

Considérant la consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée,

Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Rose Marie Falque, vice présidente en charge des Bords de Meurthe,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- De retenir l'entreprise 3 D INCRUST, jugée mieux disante pour un montant de **13 510.00€ TTC**
- D'autoriser le Président à signer les pièces du marché ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote :**

Pour : 43

Contre : 0

Abst : 0

**7- signature du marché de pose de signalétique pour le sentier de découverte des bords de Meurthe**

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence aménagement et entretien des bords de Meurthe,

Considérant le projet de création d'un sentier d'interprétation des Bords de Meurthe entre Thiaville et Lachapelle,

Considérant l'opération actée et votée lors du budget primitif 2012,

Considérant la consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée,

Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Rose Marie Falque, vice présidente en charge des Bords de Meurthe,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- De retenir l'entreprise Etudes et Chantiers, jugée mieux disante pour un montant de **5 303.12€ TTC**
- D'autoriser le Président à signer les pièces du marché ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**8 – Vote sur l’offre de commercialisation du bâtiment Taillerie**

Le Bâtiment Pôle Bijou Taillerie est destiné à l’accueil d’entreprises de la filière Bijou. Les cellules sont proposées à la location depuis le printemps 2010. Compte tenu de la conjoncture très défavorable, de la crise qui a fortement impactée la filière du bijou et du luxe en général, une réflexion d’ampleur a été sur l’offre locative locale en partenariat soutenue avec le CAPEMM de Meurthe et Moselle. Différents acteurs de la filière ont été rencontrés. Il en résulte la nécessité de proposer des locations aux loyers plus attractifs et au caractère progressif.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de la Vice-Présidente déléguée Josette RENAUX, le Conseil communautaire, à l’unanimité, après en avoir délibéré **DECIDE** de statuer sur la proposition suivante qui a été travaillée par la commission et a reçu un avis unanime du bureau communautaire.

**CREATEURS D’ENTREPRISES dans le cadre d’une première installation :**

Les tarifs sont avantageux, progressifs et ajustés au démarrage d'une activité :

1<sup>ère</sup> année : 50 % du prix du loyer, soit **37.50 € HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an.

2<sup>ème</sup> année : 65 % du prix du loyer, soit **48.75 € HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an.

3<sup>ème</sup> année : 80 % du prix du loyer, soit **60 € HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an.

4<sup>ème</sup> année : 100 % du prix du loyer, soit **75 € HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an

**ENTREPRISES DE PLUS de 2 ans :**

Offre d’attractivité :

1<sup>ère</sup> année : 50 % du prix du loyer, soit **37.50 € HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an.

2<sup>ème</sup> année : 100 % du prix du loyer, soit **75€ HT**, hors charges / m<sup>2</sup> / an.

Vu les statuts de la CCVC et notamment les compétences développement économique et Pôle bijou,  
 Sur proposition du Président et entendu le rapport de David Begnène, Vice-Président délégué,  
 Le conseil communautaire DECIDE d'approuver les tarifs susvisés.

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**9-définition d'une stratégie communautaire relative au devenir de la piscine intercommunale**

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence Piscine,  
 Sur proposition du Président et entendu le rapport de David Begnène, Vice-Président délégué,  
 Considérant l'étude de positionnement engagée par la CCVC sur le devenir de la piscine intercommunale,  
 Considérant les différentes réunions organisées avec les structures partenaires,  
 Considérant l'avis unanime du bureau communautaire,  
 Le conseil communautaire **DECIDE** de définir sa position sur le devenir de la piscine communautaire comme suit,  
 Engagement d'un programme de construction d'un complexe aquatique neuf mutualisé entre différents territoires sous réserve de :

- La participation des 6 autres structures intercommunales à la démarche
- La définition de critères de répartition financière basés sur la participation effective de chaque structure et non pas sur la situation constatée en 2010 qui a servi de bases à l'étude.

**Vote :**

Pour : 42  
 Contre : 1  
 Abst : 0

**10- fixation des tarifs du Cristal Pass et des nouveaux produits boutiques du Musée des sources d'Hercule.**

Vu les statuts de la CCVC, notamment la compétence Tourisme,  
 Considérant les produits vendus à la boutique du Musée d'Hercule,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Josette Renaux, vice Présidente en charge du tourisme, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de :

- fixer les tarifs du Cristal Pass (plein tarif) à 8.00€
- fixer les tarifs de nouveaux ouvrages à la Boutique du Musée des sources d'Hercule selon la liste sousvisée,

**Nouveaux produits boutiques :**

Les Gaulois, fiers ennemis de Rome	:	19,90 €
Je visite un monument	:	8,00 €
Les Gaulois Jeunesse n°4	:	2,80 €
Les Romains Jeunesse n°5	:	2,80 €
MEMO Mythologie Gréco-romaine:		2,80 €
MEMO l'Art Gaulois	:	2,80 €
La Mythologie Grecque	:	8,00 €
Dictionnaire d'architecture	:	5,00 €
Archéologie mode d'emploi	:	8,00 €
L'archéologie à petits pas	:	12,70 €
La Gaule Romaine à petits pas	:	12,70 €
Les Romains à petits pas	:	12,70 €
La Mythologie est un jeu	:	3,00 €
Les 12 travaux d'Hercule	:	15,50 €
Je colorie les Gallo-romains	:	5,00 €

**Vote :**

Pour :	43
Contre :	0
Abst :	0

**11- adoption du règlement communautaire sur l'utilisation des minibus intercommunaux.**

Vu les statuts de la CCVC, notamment les compétences jeunesse et périscolaire,  
 Considérant l'acquisition de deux minibus,  
 Considérant le travail effectué par le groupe de travail mobilité,  
 Considérant la proposition de règlement communautaire jointe au présent rapport,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE** de :

- D'adopter le règlement intercommunal d'utilisation des minibus,
- D'autoriser le Président à signer les conventions de prêts ainsi que tous documents nécessaires à l'utilisation des véhicules.

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**12-dépôts d'un dossier de subvention dans le cadre du programme Leader : promotion de la CCVC au travers de manifestations à caractère culturel et intergénérationnel.**

Vu les statuts de la CCVC, notamment la compétence jeunesse,  
 Considérant les manifestations du territoire et notamment le FIMA et les Jeux des vallées du Cristal,  
 Sur proposition du Président et entendu le rapport de David Begnène, vice Président en charge de la jeunesse, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de financement auprès des fonds Leader selon le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
T-Shirt FIMA	1 401 €	Leader	1 541 €
T-Shirt Jeux CCVC	1 401 €	CCVC	1 261 €
TOTAUX	2 802 €	TOTAUX	2 802 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **DECIDE** de :

- **approuver** le plan de financement, ci-joint, pour un montant total du projet de **2 802 € HT**
- **solliciter** une subvention auprès du dispositif LEADER
- **autoriser** le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente
- **s'engager** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**13-dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une recyclerie intercommunale et réaménagement de la déchetterie**

Vu les statuts de la CCVC, notamment la compétence Environnement, élimination des déchets,  
 Considérant le projet de création d'une recyclerie et d'aménagement de la déchetterie intercommunale acté lors du vote du BP 2012,  
 Considérant l'Avant projet détaillé réalisé par le maître d'œuvre,

Considérant les financements obtenus et qu'il convient de donner un commencement prochain à l'opération,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis Durupt, vice Président en charge des ordures ménagères, le conseil communautaire après en avoir délibéré **DECIDE** de:

- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire.

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0

**14- mise en place d'un tarif de location de bassin spécifique à l'école de natation**

Vu les statuts de la CCVC, notamment la compétence piscine,  
 Considérant le fonctionnement associatif de l'école de natation,  
 Considérant l'avis favorable de la commission piscine,  
 Considérant l'exposé en séance :

Sur proposition du Président et entendu le rapport de David Begnène, vice Président en charge de la Piscine, le conseil communautaire après en avoir délibéré **DECIDE** de :

- Créer un tarif forfaitaire de location de bassin annuel uniquement pour l'activité école de natation de **2700€**. Le règlement s'effectuera en 3 fois (soit 900 €) à verser en décembre, en mars et en juin.
- Les autres règles de facturation votées initialement restent inchangées
- D'autoriser le Président à signer tout document,

**Vote :**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abst : 0